Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221107-2022-245-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2022
Affichage : 12/07/2022

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Attribution et autorisation de signature du marché n°2022/49 relatif aux travaux de mise en séparatif de Tremblay-les-Villages – secteur ouest et sud
Lot n°1 : travaux de pose du réseau d'assainissement
Lot n°2 : travaux de réhabilitation du poste de refoulement de Landouville

N°2022-245

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**24**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**24**
Secrétaire de séance : Madame Christelle MINARD	

L'an 2022, le 07 novembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 31 octobre 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Talal ABDELKADER (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221107-2022-245-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2022
Affichage : 12/07/2022

Il a été exposé,

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a engagé des travaux de mise en séparatif d'une partie du réseau d'assainissement de la Commune de Tremblay-les-Villages.
En effet, le réseau unitaire existant est vétuste et draine des eaux claires parasites de temps sec. Il est par ailleurs surchargé par temps de pluie, ce qui a pour conséquences de créer des débordements et de nuire considérablement au bon fonctionnement de la station d'épuration.
Les travaux de mise en séparatif de Tremblay-les-Villages ont été découpés en 4 tranches de réalisation :

- tranche 1 (réalisée en 2020) : cœur de village ;
- tranche 2 (réalisée en 2021) : secteur nord ;
- tranche 3 (objet de ce marché) : secteur ouest et sud ;
- tranche 4 (non programmée à ce jour) : hameau d'Achères.

Les travaux objet de la présente délibération concernent la mise en séparatif du réseau d'assainissement du secteur ouest et sud de Tremblay-les-Villages.
En parallèle de ces travaux réalisés sous maitrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération, la commune souhaite procéder aux travaux suivants :
- aménagement de la traversée du bourg via la route départementale 26;
- mise en œuvre de cheminements doux.
La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la commune de Tremblay-les-Villages ont donc constitué un groupement de commandes pour coordonner leurs interventions, dont la Communauté d'agglomération est le coordonnateur.
Les travaux se décomposent comme suit :
- la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de Tremblay-les-Villages sous maitrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- la réalisation de travaux ponctuels pluviaux sous maitrise d'ouvrage de la commune de Tremblay-les-Villages ;
- les réfections définitives en pleine largeur de voirie sous maitrise d'ouvrage de la commune de Tremblay-les-Villages.
Une procédure de consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée selon l'allotissement suivant :
- lot n°1 : travaux de pose du réseau d'assainissement conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires ;
- lot n°2 : Travaux de réhabilitation du poste de refoulement de Landouville conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221107-2022-245-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2022
Affichage : 12/07/2022

Ces deux lots comportent les tranches de réalisation suivantes :

Lot	Tranches	Intitulé
1	**Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux**	
	Tranche ferme	Travaux de mise en séparatif sur les rues de Châteauneuf, Chapelle, Dreux, Croix Blanche, Chardonnière et Landouville
	Tranche optionnelle n°1	Travaux sur l'impasse de la Mairie
	Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Tremblay-les-Villages	
	Tranche ferme	Divers travaux pluviaux
	Tranche optionnelle n°2	Réfection en enrobé pleine largeur sur la Rue de la Croix Blanche et l'accès au centre technique municipal et sur l'Impasse de la Chardonnière
	Tranche optionnelle n°3	Réfection en bicouche pleine largeur sur le Clos de Marie Louise
2	**Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux**	
	Tranche ferme	Changement des pompes, colonnes et pied d'assises, y compris continuité de service
	Tranche optionnelle n°1	Remplacement de la Chambre à Vanne

À l'issue de la consultation, onze (11) offres ont été reçues s'agissant du lot n°1 et une (1) unique offre a été reçue s'agissant du lot n°2.
La Commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) réunie le 17 octobre 2022 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n°1 du marché au groupement composé des sociétés SARC, LE CORRE BTP et EUROVIA, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 1 547 866,00 € HT décomposé comme suit :

- pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux :
 - tranche ferme assainissement : 1 401 435,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°1 : 71 795,00 € HT ;
- pour la Commune de Tremblay-les-Villages :
 - tranche ferme : 17 600,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°2 : 46 564,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°3 : 10 472,00 € HT.

La Commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) a également émis un avis favorable à l'attribution du lot n°2 du marché (sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux) à la société HABERT qui présente une offre répondant aux attentes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et constitue ainsi l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global et forfaitaire de 43 891,00 € HT décomposé comme suit :

- tranche ferme : 20 311,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°1 : 23 580,00 € HT.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.1414-3,
VU le code de la commande publique,
VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du 12 avril 2021 du conseil communautaire attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de travaux supérieurs à 1 000 000 € HT
VU la délibération n°2022-201 du 11 juillet 2022 du bureau communautaire approuvant la convention de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la commune de Tremblay-les-Villages et autorisant le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
VU la délibération du Conseil Municipal de Tremblay-les-Villages du 22 septembre 2022 approuvant la convention de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la commune de Tremblay-les-Villages et autorisant le Maire à signer ladite convention et le marché conclu dans le cadre de la consultation,
VU l'avis de la COMAPA réunie le 17 octobre 2022
VU le rapport d'analyse des offres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221107-2022-245-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2022
Affichage : 12/07/2022

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du marché n°2022-49-01 relatif aux travaux de mise en séparatif de Tremblay-les-Villages – secteur ouest et sud – lot n°1 : travaux de pose du réseau d'assainissement, avec le groupement dont le mandataire est la société SARC et composé des sociétés LE CORRE BTP et EUROVIA, prenant la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires pour un montant estimatif de 1 547 866,00 € HT décomposé comme suit :

- pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux :
 - tranche ferme assainissement : 1 401 435,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°1 : 71 795,00 € HT ;
- pour la Commune de Tremblay-les-Villages :
 - tranche ferme : 17 600,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°2 : 46 564,00 € HT ;
 - tranche optionnelle n°3 : 10 472,00 € HT.

Et pour une durée prévisionnelle de onze (11) mois ;

ARTICLE 2 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du marché n°2022-49-02 relatif aux travaux de mise en séparatif de Tremblay-les-Villages – secteur ouest et sud – lot n°2 : travaux de réhabilitation du poste de refoulement de Landouville, avec la société HABERT, prenant la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 43 891,00 € HT décomposé comme suit :

- tranche ferme : 20 311,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°1 : 23 580,00 € HT.

Et pour une durée prévisionnelle de trois (3) mois ;

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les marchés.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 16 novembre 2022

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

Gérard SOURISSEAU
Président

Christelle MINARD
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.